

**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE***Liberté
Égalité
Fraternité***DÉLIVRANCE D'UNE FICHE MÉDICALE DE CONDUCTEUR**

Pour obtenir, en complément de votre carte professionnelle, la « **fiche médicale de conducteur** » pour exercer les professions de :

- TAXI
- VTC
- AMBULANCE
- RAMASSAGE SCOLAIRE
- TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

Vous devez impérativement fournir les pièces suivantes :

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- 1 photocopie recto-verso de votre permis de conduire en cours de validité,
- 1 photocopie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité,
- le volet original du **CERFA 14880*02** « permis de conduire – avis médical » établi par un médecin agréé attestant votre aptitude médicale (validité de **moins de 2 ans**),
- 1 justificatif de domicile de **moins de 6 mois**,
- votre ancienne fiche médicale de conducteur si vous en possédez déjà une pour mise à jour,
- **1 enveloppe A5 affranchie au tarif recommandé avec accusé de réception (AR) et libellée à vos nom, prénom et adresse avec la liasse de bordereau de la poste dûment complétée. À défaut d'affranchissement, votre demande ne pourra être traitée.**

Nota : Les demandes de délivrance de fiche médicale de conducteur ne peuvent pas être réalisées de manière dématérialisée.

À QUEL SERVICE TRANSMETTRE VOTRE DOSSIER COMPLET ?

Vous devez envoyer votre dossier complet par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle
Bureau du Cabinet
Direction des Sécurités – Bureau de la Sécurité Routière
1 rue du préfet Erignac -CS 60031
54038 NANCY

COMMENT RÉCUPÉRER MA FICHE MÉDICALE DE CONDUCTEUR ?

La fiche médicale de conducteur vous sera expédiée à votre domicile sur présentation d'une enveloppe affranchie au tarif **recommandé en AR** libellée à vos nom et adresse.

ATTENTION : À CHAQUE DEMANDE IL FAUT CONSTITUER UN DOSSIER SPÉCIFIQUE

Les pièces indiquées ne concernent que les demandes de fiche médicale de conducteur. Si vous souhaitez également **refaire votre permis de conduire**, il convient de réaliser les démarches, en ligne sur le site de l'**Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)** en numérisant les mêmes pièces que pour la fiche médicale, (pièce identité originale, justificatif de domicile de moins de 6 mois, visite médicale, copie permis de conduire + 1 photo numérisée ou non scannée).